



Entretien avec Marc Leclère, Président de l'Union nationale des complémentaires santé (UNOCAM), qui est partenaire dans les négociations conventionnelles avec l'Assurance Maladie obligatoire et les syndicats et représente les organismes complémentaires santé dans les discussions.

Nouvelle convention dentaire : « Les organismes complémentaires contribueront activement au “ virage ” préventif comme co-financeurs et partenaires. »

Une nouvelle convention dentaire vient d'être conclue ; l'UNOCAM en est signataire. Quels en sont pour vous les éléments les plus marquants ? Comment bénéficiera-t-elle à vos assurés ?

Cette convention est résolument tournée vers la prévention avec l'ambition affichée d'une première « génération sans caries ». C'est une orientation forte que nous soutenons. Les organismes complémentaires santé, dont le métier même est de prévenir les risques, contribueront activement à ce « virage » préventif comme co-financeurs et partenaires. La prévention nécessite la mobilisation de tous au bénéfice des assurés.

Quels sont les autres axes spécifiques de la convention dentaire ? Quelles sont vos préoccupations ?

La convention consolide aussi la réforme 100 % Santé, qui a permis d'améliorer l'accès aux prothèses dentaires grâce à l'intervention de l'Assurance Maladie et des organismes complémentaires. Un équilibre a été trouvé entre exigences de santé publique que nous partageons et soutenabilité économique, qui est un impératif. L'évolution des dépenses de prothèses dentaires reste très dynamique, au-delà des prévisions. C'est un point qu'il convient de suivre attentivement.

La convention a été signée le 21 juillet pour une durée de cinq ans par tous les partenaires. Quelles sont selon vous les prochaines étapes ? Quels axes prioritaires selon vous ?

La signature de la convention n'est qu'une étape et il nous appartient collectivement de la mettre en œuvre, et donc de rendre concret pour les assurés ce « virage » préventif. C'est pourquoi la priorité doit être de préparer l'application du nouveau dispositif d'examen bucco-dentaire (EBD) au 1^{er} janvier 2025. C'est le travail qui est devant nous, partenaires conventionnels, pour les prochains mois.

Le secteur de l'assurance complémentaire santé est le principal financeur des soins dentaires. Quelle est votre analyse des évolutions récentes ? Quelles perspectives pour demain ?

Les trois grandes mesures récentes - réforme du 100 % Santé, nouvelle convention dentaire, hausse du ticket modérateur de 30 % à 40 % - ont encore renforcé le rôle des organismes complémentaires dans l'accès aux soins dentaires. Au-delà de cette reconnaissance comme financeurs, nous souhaitons amplifier notre engagement et nos actions comme partenaires dans le champ de la prévention. C'est un axe majeur pour l'avenir.